

PRÉSIDENTIELLE 2027 : LES PISTES D'AMORCE POUR LE PROCHAIN QUINQUENNAT

Propositions en matière de gestion des déchets et économie circulaire

- **Mettre en place un signal-prix négatif sur les produits non-recyclables (TGAP Amont)** et fixer une obligation de taux d'incorporation pour tous les produits sous REP ;
- **Assurer une universalité du principe de responsabilité élargie des producteurs ;**
- **Imposer aux éco-organismes de garantir une collecte sélective continue** du gisement dont il a la charge sur tous les territoires et pour tous les Français.
- **Imposer des objectifs de prévention, de collecte sélective et de recyclage avec un dispositif de malus à l'écart à la trajectoire** pour le contraindre d'atteindre ses objectifs réglementaires ;
- **Au moins 50% des recettes de la TGAP affecté au Fonds économie circulaire;**
- **Défendre le modèle français de gestion des déchets à l'échelle de l'UE** : en supprimant l'obligation de fausse consigne, en s'opposant à l'inclusion des UVE dans l'ETS, en supprimant la date de durabilité minimale sur les produits alimentaires et en s'opposant à la suppression du Triman/Infotri
- **Proposer une grande loi de lutte contre les déchets sauvages** et en faveur de la propreté urbaine et rurale avec la création d'un observatoire national, la simplification des mesures de police et le renforcement des sanctions, une prise en charge effective des dépôts sauvages et de la propreté par les filières de REP.

PRÉSIDENTIELLE 2027 : LES PISTES D'AMORCE POUR LE PROCHAIN QUINQUENNAT

Propositions en matière de transition énergétique

- **Mettre en place un plancher de prix des énergies fossiles** pour assurer la compétitivité des solutions de sobriété, d'efficacité et d'ENR sur le long terme et donner de la lisibilité aux décideurs.
- **Créer un véritable service public local et opérationnel de la rénovation énergétique et du confort d'été** dont l'objectif principal est l'éradication des passoires et des bouilloires thermiques : décentralisation des aides à la pierre et pouvoir de modulation locale ; intégration du confort d'été dans les dispositifs logement décent, DPE, RE2020, MPR et CEE
- **Fixer d'un taux minimal de souveraineté énergétique par commune** adapté à ses spécificités pour favoriser le partage de l'effort et de la valeur des projets d'EnR avec des mesures d'incitation favorisant l'intégration des collectivités et citoyens dans les projets.
- **Créer un observatoire des Coûts/Performances des aides publiques** en matière de transition énergétique permettant au législateur un réel pilotage des dispositifs.
- **Lancer des appels d'offres régionalisés** de fin d'année pour assurer le respect des trajectoires ENR&R fixées dans la PPE3.
- **Renforcer le pouvoir des autorités organisatrices de la distribution d'énergie** pour adapter et coordonner les réseaux énergétiques (électricité, gaz, chaleur) aux nouvelles réalités et à la transition énergétique.
 - Introduire une modulation territoriale encadrée des tarifs de réseaux pour favoriser la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables, réduire les énergies fossiles,
 - Renforcer la planification des réseaux par les collectivités s'imposant aux délégataires de la distribution du gaz, de l'électricité et de la chaleur.

PRÉSIDENTIELLE 2027 : LES PISTES D'AMORCE POUR LE PROCHAIN QUINQUENNAT

Propositions en matière de gestion durable de l'eau

- **Voter une grande loi sur la protection et le partage des ressources en eau** fixant des objectifs structurants de réduction des pollutions, d'économie et de juste partage de l'eau à l'échelle nationale, transposables aux bassins afin d'assurer l'approvisionnement en eau de qualité de tous, de protéger la santé des citoyens et de maîtriser la facture d'eau des populations et des acteurs économiques.
- **Interdire à l'échelle européenne les substances les plus nocives pour la santé ;**
- **Introduire le principe de clause miroir pour les produits importés ;**
- **Imposer des objectifs de réduction des captages pollués aux Préfets ;**
- **Créer un fonds de protection des ressources en eau financé par la PAC**, une redevance sur les multinationales de l'agrochimie et une redevance sur les metteurs sur le marché des produits contenant des PFAS. Ce fonds permettra de compenser les coûts des agriculteurs contraints au changement de pratiques autour des captages pollués et les couts de traitement des collectivités territoriales en dernier recours.
- **Généraliser le comptage et la télérelève de tous les gros préleveurs d'eau** pour assurer un meilleur pilotage et un meilleur contrôle des prélèvements.
- **Faire une juste application du principe préleveur- payeur** en fixant un taux minimal de redevance de prélèvement de 1 centime d'euros /m³ pour financer les besoins d'investissement pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau
- **Réinstaurer la taxe pluviale** pour financer l'adaptation des zones urbaines au changement climatique